

RECTORAT

Division des
Personnels
Enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et Obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n° 70.738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation,
VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions paritaires,
VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin du 6 décembre 2018,
VU le procès-verbal de la répartition des sièges du 7 décembre 2018,
Considérant les changements d'affectations à la rentrée 2019,
VU le courrier de Monsieur Frédéric RANGASSAMY, suppléant, représentant du SE-UNSA, en date du 10 septembre 2019 présentant sa démission à la commission,
VU le courrier de Madame Paula ALVES, représentante du SNES-SNESup-FSU, en date du 25 novembre 2019.

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des **conseillers principaux d'éducation** est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION (5 titulaires - 5 suppléants)

TITULAIRES

M. Daniel AUVERLOT	Recteur de l'académie de Créteil
Mme Sylvie THIRARD	Secrétaire générale de l'académie de Créteil
Mme Carole LAUGIER	Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Gérard JOCK	Conseiller technique du recteur pour les établissements et la vie scolaire
M. Philippe KRIEF	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional en E.V.S.

SUPPLÉANTS

Mme Rachel HENRY	Directrice des Relations et des Ressources Humaines Adjointe
M. Charles BOURDEAUD'HUY	Chef de la division des personnels enseignants
Mme Isabelle GARNIER-DUVAL	Adjointe au chef de la division des personnels enseignants
Mme Sylvie CHARBONNEL	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale en E.V.S.
Mme Catherine LEQUEUX	Principale du collège les Closeaux 94 - RUNGIS

REPRESENTANTS DU PERSONNEL (5 titulaires - 5 suppléants)

TITULAIRES

CPE Classe exceptionnelle

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

M. Jean-Michel GOUEZOU	Collège Henri Wallon 94 – IVRY SUR SEINE
-------------------------------	---

CPE Hors classe

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

M. Patrice MENDY	Lycée Lafayette 77 – CHAMPAGNE SUR SEINE
Mme Frédérique BERTIN	Lycée Langevin Wallon 94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

CPE Classe normale

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

Mme Sandra KERREST-BELO	Lycée Paul Eluard 93 - SAINT DENIS
--------------------------------	---------------------------------------

Au titre de SE-UNSA

Mme Cerise COLL	Collège Jean Zay 93 - BONDY
------------------------	--------------------------------

SUPPLÉANTS

CPE Classe exceptionnelle

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

Mme Muriel GRANGER

Collège Romain Rolland
93 – CLICHY SOUS BOIS

CPE Hors classe

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

M. Philippe CASTEL

Lycée Romain Rolland
94 – IVRY-SUR-SEINE

Mme Paula ALVES-JEGAT

Lycée Louise Michel
94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

CPE Classe normale

Au titre du SNES-SNUEP-FSU

Mme Karine DARJO

Lycée Auguste Blanqui
93 – SAINT OUEN

Au titre de SE-UNSA

M. Benoît STORTZ

Lycée Léon Blum
94 – CRETEIL

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 3 février 2020. L'arrêté de composition du 21 décembre 2018 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de CRETEIL est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRETEIL, le 3 février 2020

Pour le Recteur et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Relations et des
Carole LAUGIER
de Créteil
humaines